

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^eme.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
52 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 22 août 1840.

RÉFORME ÉLECTORALE. — PÉTITION LYONNAISE.

Toute société a une mission, toute société a un but; l'histoire nous prouve que depuis plusieurs siècles la France a toujours marché de progrès en progrès. Ainsi elle a constitué sa puissante unité, symbole de sa grandeur, malgré toutes les résistances de la féodalité; elle a usé du droit d'examen en face des bûchers de l'inquisition; enfin, en 1789, elle a détruit jusqu'aux derniers vestiges de cette féodalité. Progressive au dedans, elle a toujours été civilisatrice au dehors; la France seule se bat pour le triomphe de la justice, seule en Europe elle prête son secours aux opprimés sans but égoïste et cupide. Cette double mission, elle l'a toujours remplie avec succès.

En ce moment des bruits de guerre circulent, l'empire turc chancelle sur ses bases vermoulues, l'Égypte est menacée de devenir la proie de l'ambition britannique; mais la France ne le souffrira pas, elle ne restera pas froide spectatrice du démembrement de cette fidèle alliée. Tout en se préparant à la guerre, tout en la faisant même, elle ne fera pas moins de vigoureux efforts pour améliorer ses institutions. Les amis de la cause populaire ne laisseront pas dormir la question si grave de la réforme; elle est d'autant plus opportune que la situation de la France peut bientôt n'être pas sans périls.

En ce moment, tous les bons esprits reconnaissent l'insuffisance de nos institutions sociales et politiques; ils appellent de leurs vœux de graves modifications dans nos institutions; tous aussi sont d'accord sur ce point qu'on ne pourra y arriver qu'en faisant triompher le principe de la souveraineté populaire, c'est-à-dire en faisant que les intérêts des majorités soient protégés et cessent d'être réglés par des minorités égoïstes et envahissantes.

Il y a de grandes souffrances dans les classes inférieures de la société; ces souffrances ne sont pas niées. Est-ce assez de les reconnaître et d'y apporter pour remèdes quelques offrandes arrachées à la pitié? Non. Ces souffrances viennent de l'absence de lois prévoyantes et rémunératrices; on ne les fera cesser que par un système protecteur des droits de tous; et tous, il est temps de le reconnaître, ont droit au travail, tous ont droit à l'éducation, tous enfin sont destinés à participer par leurs mandataires à la confection des lois qui les régissent.

Si les classes inférieures sont froissées dans notre ordre social, les classes moyennes ne sont pas sans préoccupations. Au milieu de ce conflit d'intérêts qui se heurtent, de passions qui s'agitent, elles sont souvent ébranlées jusque dans leurs bases et ne vivent qu'au milieu des anxiétés et des alarmes. Entre les travailleurs et les classes moyennes, il y

a duel industriel, il y a défiances réciproques, il y a lutte incessante.

Est-ce que l'état de guerre est l'état normal de la société? on pourrait le croire à voir ce qui se passe. Pourtant les hommes sont faits pour s'aimer, et non pour se déchirer. Pour ramener parmi eux la fraternité, que faut-il donc? que tous les citoyens soient protégés dans leurs personnes, dans leurs droits. Pour faire cesser la lutte, que faut-il aussi? une transaction. Enfin, pour gouverner au milieu de tant d'intérêts et pour juger de pareils conflits, il est urgent que la nation délègue ses pouvoirs à une assemblée nationale, seule puissance capable de faire justice à tous, au nom de tous.

Nos lois ne sont plus en harmonie avec nos idées; depuis 1830 l'opinion s'est éclairée, les esprits se sont agités, les plus graves questions ont été posées; la législation est restée stationnaire. Pour qu'elle s'accorde avec les besoins moraux, intellectuels et physiques du pays, il est nécessaire que les gouvernants soient réellement les organes légitimes de la volonté publique. Quand il en sera ainsi, la France remplira ses destinées. Qu'on le sache bien, les sociétés ne peuvent pas accomplir leur mission sociale si elles ne sont pas libres dans leurs mouvements, si elles ne sont pas consultées dans leurs vœux, si elles ne peuvent pas nettement exposer leurs souffrances; pour que les sociétés révèlent leurs tendances et usent de toutes leurs forces, elles ont besoin de s'appuyer sur le concours de tous les membres qui les composent. C'est ce concours que nous poursuivons par la réforme électorale; à nos yeux elle est le mode par lequel la souveraineté du peuple doit se produire: *réforme radicale et souveraineté populaire* sont identiques.

Nier la réforme ou son utilité, c'est nier le principe de souveraineté; c'est admettre l'infériorité intellectuelle et morale des classes inférieures, et par conséquent les vouer au monopole, c'est-à-dire à l'oppression.

Pourquoi les peuples ont-ils tant souffert jusqu'à ce jour? pourquoi souffrent-ils encore de si grands maux? C'est que ceux qui les gouvernent veulent agir et penser pour eux, et toujours sans eux.

Et l'espèce humaine est ainsi faite, et le principe d'orgueil est tel chez les hommes que, dès le jour où les uns sont réputés à l'état d'infériorité, ceux-là que l'on proclame à l'état de supériorité et qui gouvernent deviennent bientôt oppresseurs: là où les uns commandent et où les autres obéissent, en vertu de cette distinction immorale, il ne peut y avoir réellement que des maîtres et des ilotes.

A Lyon, aucune voix dans le parti démocratique ne s'élèvera pour combattre la vérité tout à la fois philosophique et historique que nous venons d'émettre; aucun patriote ne voudra se mettre en opposition avec le principe de la souveraineté populaire.

Il y a des vérités qu'on ne nie pas plus que la clarté du soleil; aussi avons-nous bonne espérance pour notre pétition. La voilà maintenant qui fait le tour de nos quartiers; elle circulera de rues en rues, d'ateliers en ateliers. Les députés de cahiers ont un zèle qui ne se démentira pas et

devant lequel tous les obstacles fléchiront.

En 1838, nous avons recueilli onze mille adhésions; en 1840, nous en recueillerons davantage. Il s'agit de l'avenir de la démocratie, il s'agit de lui trouver un point d'appui à Lyon; ce point d'appui, nous l'avons dans la réforme. C'est autour du principe qu'elle renferme que tous les vrais amis du peuple sauront se rallier et se presser. Nous avons déjà déclaré que nous cherchions à constituer, dans le parti démocratique de Lyon, une majorité imposante, forte par son nombre, par ses convictions et par son esprit d'ordre; cette majorité, nous la trouverons; nous serons heureux de la constater d'une manière éclatante aux yeux de tous.

Quelles seraient les conséquences de la réforme que vous demandez? nous disent quelques citoyens dont la patience semble usée. Voici notre réponse; elle est franche et sans arrière-pensée. Nous ne poursuivons pas l'idéal. Nous croyons au progrès, dans des limites analogues aux forces de l'humanité: à chaque génération son œuvre, à chaque siècle son enfantement. Vouloir déterminer les conséquences qui pourraient être déduites du principe de la réforme, ce serait vouloir mettre des limites à la volonté nationale; ce serait aussi vouloir assigner des bornes à la perfectibilité, et par conséquent aller à l'absurde. Telle n'est pas notre pensée. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il y a des besoins actuels constatés; c'est qu'il y a des idées acceptables et acceptées par l'immense majorité des démocrates, et c'est vers l'accomplissement et la réalisation de leurs vœux bien connus que nous tendons et que tendraient aussi les délégués du pays.

Partisans sans réserve de la souveraineté nationale, les lois émanées de cette souveraineté seraient sacrées pour nous; elles seraient, nous n'en doutons pas, conformes aux nécessités de l'époque actuelle; le présent est la préoccupation constante du peuple, l'avenir est le domaine des théoriciens et des philosophes. D'ailleurs, remédier au présent dans les limites des forces sociales, c'est aider aussi aux générations futures. Vous, qui voulez pour elles de belles destinées, débroyez avec nous les décombres qui sont sur la route de l'humanité: cette œuvre a bien son mérite. Ayez donc foi dans la moralité du peuple, dans son intelligence; acceptez sans réserve la réforme politique qui peut seule amener, comme conséquence prochaine, la réforme sociale.

Les hommes courageux ne se laissent pas facilement détourner de leur but; les hommes qui ont des convictions profondes ne brisent pas aujourd'hui ce qu'ils ont élevé hier, car ils ne se trompent pas facilement sur ce qui est juste ou injuste. Aussi trouverons-nous à n'en pas douter, parmi les citoyens signataires de la réforme, tous les noms que nous avons recueillis en 1838; ils maintiendront leur œuvre. Ce qu'ils ont demandé et voulu ils le voudront et le demanderont encore, car ce qu'ils ont demandé et voulu était juste et est toujours juste. Pourquoi n'agiraient-ils pas ainsi? Est-ce que les institutions qui nous régissent ont changé? Est-ce que la législation électorale s'est modifiée? enfin le parti démocratique a-t-il fait quelques conquêtes nouvelles? Non. Les choses sont au point où nous les avons laissées; nos volontés doivent donc être les mêmes. Ne pas adhérer serait se séparer

L'ÉPAGNEUL DU MONT VENTOUX.

Le mont Ventoux est une montagne qui s'élève au milieu des riches et belles plaines du Comtat; c'est une sentinelle avancée de la chaîne des Alpes. Quand on descend le Rhône, on le voit comme un cône gigantesque dont la base se perd dans les inflexions du sol qui l'environne et dont le sommet étincelle d'une couronne de neige que le soleil du Midi n'a jamais déposée. A mesure qu'on s'en approche, ses formes semblent se compliquer, ses dimensions prennent une plus vaste étendue; de longues vallées semblent strier ses larges flancs; des bois de couleur rembrunie s'étendent sur sa croupe décolorée.

Il est certains points de vue plus favorables que d'autres pour contempler l'aspect de cette montagne. En s'avancant du côté de Carpentras, elle vous fait face et finit l'horizon; alors on jurerait que toute la campagne qui est devant vous, villages, prairies, vallées et ruisseaux, on jurerait que toute cette moitié du département est un vaste tapis relevé à l'un de ses coins et accroché au ciel.

Les uns le dédaignent; les autres reculent devant les fatigues d'un voyage souvent dangereux, et qui ne demande pas moins de sept heures pour se parachever. Aussi, qui de nous en France connaît le mont Ventoux, si ce n'est deux ou trois savants du département de Vaucluse et du Gard, les montagnards qui l'habitent, et quelques hardis chasseurs du pays qui s'élancent parfois sur ce sol tourmenté à la poursuite des lapins, et plus souvent encore à la poursuite des oiseaux de proie? Au dire des anciens du pays, il paraîtrait qu'autrefois des espèces variées et nombreuses fréquentaient les régions inaccessibles et solitaires du mont Ventoux.

Le gibier y abondait aussi. Avec la destruction des bois qui ceignaient les flancs de la montagne a disparu cette grande abondance d'animaux que le chasseur était toujours sûr d'y rencontrer. Or, il n'est pas mal à propos, en passant, de faire remarquer que la destruction des bois du Midi date exactement de l'organisation en France des conservateurs des eaux et forêts.

Sur le mont Ventoux, l'aigle bonelli, cet oiseau originaire de Sardaigne, se montrait autrefois en assez grand nombre; il trouvait, dans cette partie de la France, des conditions d'existence tout-à-fait similaires à celles que lui offrait sa patrie. Pendant le jour, les marais sont sa demeure habituelle; du moins c'est le théâtre de ses chasses et de ses rapines. La nuit et pendant toute la durée de la niche, il lui faut des montagnes rocailluses élevées à pic.

Aussi n'est-ce point une chasse ordinaire que celle de cet oiseau; par la nature des difficultés du terrain, elle se rapproche en quelques points de celle de l'Isard. L'aigle est même un animal plus rusé que ces chèvres sauvages des Alpes; on le surprend difficilement, et, à moins de l'aller attaquer dans les parois verticales des précipices où il a logé son nid, et parfois de le combattre corps à corps, si on l'a manqué de sa carabine, il vous échappe et se rit de vos efforts.

Le plus renommé des chasseurs du mont Ventoux, celui dont les guides montagnards, il y a de cela quelques années, ne manquaient jamais de vous parler quand vous faisiez halte à la Jas, dernière cabane de la montagne, était le riche seigneur de la plaine. Pourquoi ce jeune homme passait-il la plus grande partie de son temps sur l'ourlet de ces précipices et sur des rochers à moitié éboulés? pourquoi descendait-il, infatigable, au fond des excavations béantes? On se fût long-temps adressé cette question, en le voyant, sans pouvoir trouver une solution satisfaisante; mais pour les gens du pays cette passion de chasse avait un côté poétique qui lui valait les sympathies et l'intérêt de tous. Quand on le voyait cheminer dès l'aube, avec sa carabine en bandoulière, sa veste verte et ses courtes guêtres, on le saluait, et les jeunes filles brunes et dorées du Comtat s'arrêtaient pour le regarder; et après qu'elles lui avaient souhaité bonne chasse, elles le regardaient encore d'aussi loin qu'elles pouvaient.

Ce jeune homme avait beaucoup aimé une fille noble comme lui, et belle; cette jeune fille était morte, et jamais, depuis, la douleur qu'avait éveillée ce triste événement ne s'était engourdie; la chasse lui était venue en aide, non la chasse qui poursuit l'oiseau, le tueur et le met en poche, mais la chasse qui vous offre dans vos excursions, tantôt un beau coucher de soleil à travers un ciel chaud et limpide, tantôt un lever à travers la gaze épaisse des vapeurs du matin, tantôt le roulement des nuages sur un vaste horizon et l'agitation des forêts, enfin le grondement de l'orage, le sillon des éclairs et les carreaux de la foudre s'abattant du ciel sur quelques tours en ruine.

Le mont Ventoux, à lui seul, était un vaste cadre où se montraient réunis tous ces éléments poétiques et pittoresques. On sait que les régions sommitales du mont Ventoux sont souvent fouettées par la tempête: de là son nom. Malheur au voyageur que la tourmente y surprend; elle l'emporte au loin comme une colonne de poussière, elle le balaye comme une branche d'arbre.

Que de fois les pères qui s'aventurent dans les régions élevées du mont n'ont-ils pas vu ce jeune homme immobile et comme absorbé

dans la contemplation de ces scènes indescriptibles qui se déroulaient à ses pieds! Comme il aspirait l'air tiède et parfumé que lui apportait la brise de la plaine! comme il écoutait les bruits éloignés de la vallée, la sœur crécelle des insectes dans l'herbe, le son des cloches qui lui arrivait indéfini et monotone! — Le Rhône et sa double embouchure, se confondant au loin avec la Méditerranée. — Le pic de Saint-Loup. — Les Cévennes dominées par l'Aigoual, l'Esperon et le Liron. — La Lozère avec son vaste plateau, le Coiron et les autres monts volcanisés de l'Ardeche. — Au nord les Alpes du Dauphiné. — Plus loin un mont élevé, peut-être le Mont-Blanc. — Le val de Gaudemard. — Le Viso, peut-être. — La Cirolare. — Les Alpes maritimes, et plus bas Vaucluse, le Luberon et les Alpes.

Nul ne trouvait à redire à ses goûts; son père, dans sa sollicitude pour lui, le laissait faire. « Pauvre enfant, disait-il souvent en le voyant partir, quand donc ce chagrin finira-t-il? »

Et le jeune homme s'en allait, n'ayant pour tout compagnon qu'un chien, un seul, un ami. Cet animal, moitié griffon, moitié épagneul, était doué d'un instinct tellement sûr que son maître ne se servait d'aucun autre guide dans ses courses les plus aventureuses; il pressentait l'approche d'une glacière; si les pluies avaient déchiré le terrain, il l'indiquait par son allure. Ce chien était d'un poil blanc, plutôt long que frisé, et parsemé de longues taches orangées; sa taille de dix-huit pouces environ. Le pauvre animal s'était, pour ainsi dire, identifié avec l'existence de son jeune maître. Si son maître était plus rêveur que de coutume, le chien lui léchait les mains ou se tenait derrière lui, la queue basse et la tête dans terre; mais si, moins soucieux, en traversant le village de Bedoin, son maître s'arrêtait pour causer familièrement avec un passant, alors le chien s'agitait, sautait et se mettait à aboyer follement après les enfants et les jeunes filles.

Cette existence de solitude et de mélancolie avait duré depuis plusieurs années. Un jour le chasseur se sentit l'âme revisitée par les douloureux souvenirs de son amour, et plus que d'habitude, ce jour-là il aspirait après les périls de la montagne. Il sortit sans prendre souci du temps; autrement il se fût arrêté en apercevant à l'horizon de la Méditerranée un petit point noir qui tachait le ciel comme une tache d'encre; c'était d'un sinistre augure, si bien que tandis qu'il cheminait, ayant rencontré une troupe de montagnards qui descendaient, ils lui dirent: « Il ne fera pas beau ce soir à la chapelle Sainte-Croix. »

Il salua et continua sa route; son chien le suivait morne, triste,

de la démocratie; ne pas adhérer serait évidemment donner appui aux défenseurs du monopole, et étayer l'ordre de choses actuel.

RITTIER.

Les levées de marins s'opèrent en ce moment dans tous les quartiers des classes. On ne lève pas seulement les matelots et novices, les ordres de service s'étendent jusque sur les maîtres au cabotage qui seront employés avec le titre de maîtres et officiers marins à bord des bâtiments de l'Etat.

Par suite de cette mesure, la presque totalité des marins de nos côtes va passer au service de l'Etat, car déjà un grand nombre de matelots avaient été levés précédemment, indépendamment de ceux qu'appelle le service ordinaire de la flotte.

Pour continuer la pêche qui fait subsister beaucoup de familles sur tout notre littoral, il faudra que la plupart des bateaux soient montés par des vieillards, des femmes et de très-jeunes enfants.

C'est dans ces circonstances difficiles qu'il convient de faire remarquer combien est rigoureuse la condition des hommes relevant de l'inscription maritime.

Pendant toute la partie active de leur existence, ces hommes appartiennent à l'Etat. A la première réquisition, ils sont forcés d'abandonner leur famille, leur industrie, de désarmer leurs bateaux de pêche, de rompre leurs engagements de quelque nature qu'ils soient pour être embarqués sur les navires de guerre, et le service qui leur est commandé n'a d'autre terme que celui des besoins du gouvernement.

Ce n'est pas ici le moment d'entrer dans la discussion des réformes législatives que réclame l'inscription maritime; mais il est du devoir de la presse de constater tout ce qu'il y a d'exorbitant, et l'on pourrait dire d'exceptionnel, dans la législation qui régit les gens de mer. Tandis que, pour mettre une grande armée de terre sur pied de guerre, chaque commune de France n'a à fournir qu'un nombre d'hommes tellement limité, eu égard à la masse de la population, que le vide qu'une levée y opère est à peine aperçu, l'armement d'une escadre laisse un vide immense dans la population maritime, et les communes du littoral restent veuves de toute leur population mâle quand la nation doit se préparer pour la guerre.

Tous nos marins subissent cependant avec résignation la dure condition qui leur est imposée. Au bout de vingt-quatre ou quarante-huit heures, après l'ordre du départ donné, ces hommes sont en route, le sac sur le dos, et c'est à peine si l'on compte parmi eux un déserteur ou un retardataire; et, quinze jours plus tard, toute cette vigoureuse et énergique population qui naviguait paisiblement sur les bâtiments de commerce, ou dont les bras étaient occupés, près de la famille, à tendre et à réparer les filets forme, l'équipage des vaisseaux; le matelot du commerce est devenu soldat, le pêcheur est devenu canonnière; l'homme qui naguère n'avait que sa barque à conduire est prêt à combattre contre l'ennemi.

Voilà cette population si méconnue en temps ordinaire, si oubliée du gouvernement et du législateur, et si digne d'intérêt cependant; cette population qui, au premier signal, se lève comme un seul homme pour la défense de la patrie, et qui, pour prix du sacrifice éventuel de toute son existence, ne demande que d'être traitée avec plus de justice par la législation à laquelle elle est soumise.

Prenons acte aujourd'hui des efforts qu'on lui demande, pour pouvoir réclamer plus tard, en son nom, une condition meilleure, avec l'espoir qu'enfin, dans les chambres législatives, quelques esprits généreux daigneront s'occuper de cette classe de citoyens si utile au pays et si intéressante.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, 14 août. — Il nous arrive ce matin de l'intérieur une bien mauvaise nouvelle; un événement qui nous rappelle le massacre de plusieurs de nos détachements lors de la reprise des hostilités

comme si, dans les intuitions de son instinct, il avait entrevu les événements qui étaient sur le point de s'accomplir.

A cette chapelle Sainte-Croix le chasseur fit halte; rarement, sans y poser, il dépassait cette escale dans sa route ascensionnelle.

« Viens ici, » dit-il à son fidèle compagnon, et il le caressa. « Qui sait, poursuivait-il, combien de temps encore nous avons à vivre ensemble! Tu te fais vieux, tes forces s'épuisent dans nos longues et fatigantes courses... Allons, mon bon chien, je veux t'épargner aujourd'hui... »

Et il se mit à contempler les oiseaux qui planaient et semblaient immobiles, et l'espace qu'ils fendaient de leur vol hardi. Il éprouvait une indéfinissable volupté dans cette image de la liberté et de l'indépendance; il se prenait à envier le sort de ces oiseaux, pour qui les intervalles ne sont que des êtres de raison.

Tout-à-coup une ombre passa au-dessus de sa tête; il regarda. Un aigle à l'envergure immense regagnait les hauteurs de la montagne; il tenait une proie dans ses serres et fendait l'air d'un vol si moelleux que, sans l'ombre que ses ailes étendues avaient projetée sur la tête du chasseur, celui-ci ne se fût point aperçu de son passage.

— A nous l'aigle! dit le jeune homme.

Il bondit. Son chien le suit. L'animal n'a point mis le nez à terre, il ne cherche pas; ses regards, comme ceux de son maître, suivent les évolutions que l'aigle exécute. Soudain l'oiseau a décrit une parabole qui s'est perdue dans un terrain déchiré, à quelque distance de la fontaine de Filol.

Les pentes sont raides, et le moindre poids ferait crouler avec fracas les terres sous vos pieds. Le chasseur franchit ces obstacles qui viennent devant lui, sans jamais perdre l'aigle de vue, et l'oiseau, qui se voit poursuivi, semble vouloir dérober, par sa tactique, la connaissance du lieu où sa lignée est abritée; il s'élève dans l'air, il s'abaisse, il cherche à profiter du moment où son ennemi ne le verra pas pour pénétrer dans son aire. Cependant, dans ses manœuvres multipliées, il s'est imprudemment approché du chasseur, et celui-ci a profité de la belle pour lui envoyer ses chevrotines. L'aigle est atteint; presque au même instant un grand cri retentit dans l'air. Le sol a cédé sous le pied du chasseur et il a disparu dans l'abîme. Les parois du gouffre sont verticales; il est tombé comme une pierre au fond de ce puits d'où la voix humaine ne saurait arriver jusqu'aux bords supérieurs. L'épagneul, l'œil en feu, l'oreille tendue, s'est avancé, le corps aux trois quarts suspendu, au-dessus du gouffre pour chercher son maître; il n'a rien aperçu; il a demandé partout une

vient de se passer aux environs de Coleah. Quelques Arabes de ces contrées, auxquels le commandant du camp français avait accordé une escorte, nous ont trahis. L'escorte, composée de deux compagnies du 3^e léger et de vingt-cinq chevaux de France, a été surprise par des forces considérables et presque entièrement détruite; quelques fuyards seulement se sont sauvés comme par miracle. Des troupes envoyées sur les lieux ont trouvé cent trois cadavres décapités.

La nouvelle de ce massacre a produit ici une sensation impossible à décrire.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, 19 août. — Le bateau à vapeur le *Castor*, parti d'Alger le 15 avec la correspondance et cent quarante passagers, a mouillé sur rade.

Ce matin est arrivé en rade de quarantaine le bateau à vapeur l'*Etna*, commandé par M. Kérisouet, lieutenant de vaisseau. Ce paquebot a quitté Alexandrie (Egypte) dans la journée du 7 août, avec des dépêches importantes et très-pressées du consul français pour M. le président du conseil des ministres.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALEXANDRIE, le 7 août 1840. — La Russie et l'Angleterre ont envoyé à Mehmet-Ali leur ultimatum, c'est-à-dire l'ordre de restituer au sultan la Syrie et sa flotte. Si le pacha ne veut pas y consentir, ces deux puissances emploieront la force, et la France restera neutre, position peu honorable pour elle. Le rusé pacha, ennuyé sans doute de tout le mouvement que se donnent les consuls anglais et russe, se dispose aujourd'hui même à partir pour l'intérieur, afin de se soustraire à leurs importunités.

Il y a en ce moment dans le port d'Alexandrie 19 vaisseaux, dont 12 égyptiens, de 100 canons, et 7 turcs; une quinzaine de grosses frégates et autant de corvettes et bricks. Cette flotte, armée de trois mille bouches à feu, a été disposée sur trois lignes pour s'opposer à une armée navale qui oserait tenter de forcer l'entrée du port. Des batteries bien montées ont été établies devant toutes les passes, et l'on peut dire sans amplification que la rade est étreinte dans une ceinture de fer.

Le vice-roi a déclaré qu'il ne ferait aucune concession et qu'il était disposé à garder la Syrie et la flotte. Nous sommes à la veille de grands événements. Si, comme on l'assure, la France reste neutre, eh bien! le vice-roi se sent assez fort pour résister; et qui peut prévoir les conséquences d'une résistance opiniâtre de sa part? Peut-être une guerre générale s'ensuivra, et alors l'Egypte trouvera bien une alliée, car, mettant de côté la position géographique du pays, il y a ici des moyens formidables pour la guerre; le vieux Mehmet-Ali s'y prépare, comme on sait, depuis long-temps. Qui sait même si les deux puissances qui ont déjà remis leur ultimatum pourront vivre long-temps d'accord? Comment s'y prendront-elles pour venir à bout du vice-roi? L'Angleterre viendra peut-être avec ses vaisseaux bloquer nos côtes, mais tout débarquement est à peu près impossible, car tous les points accessibles sont bien fortifiés. Peut-être a-t-on songé à jeter un corps de 50,000 Russes en Syrie; ce serait là une grande folie. Je vous assure que nous attendons ici avec confiance l'issue de la lutte qui se prépare.

La pacification de la Syrie est complète.

Les négociants européens ont été prévenus par leurs consuls qu'ils eussent à se montrer très-prudents dans leurs transactions commerciales avec le pacha.

Le paquebot français l'*Etna*, qui est arrivé ici dernièrement avec des dépêches pressées pour M. Cochelet, repart aujourd'hui, se rendant directement à Toulon.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Présidence de M. Durieu.

Audience du 21 août 1840.

Un vieillard septuagénaire, à tête blanchie et penchante, prend place sur le banc des assises, entre deux femmes à la physionomie usée et fatiguée. Ce sont la fille Annette Piquet, Marie-Agathe Comte, femme Claude, et le sieur Antoine Piazza, tous trois accusés de s'être livrés à la coupable industrie connue dans la fabrique sous le nom de *piquage d'once*.

Annette Piquet, convaincue d'avoir dérobé trois roquets de soie au préjudice du sieur Rampon et du sieur Serpolet, avoua qu'elle avait l'habitude de remettre les soies soustraites à la femme Claude qui les vendait au sieur Piazza et retenait à son profit une partie du prix des ventes qu'elle opérait.

La femme Claude et le sieur Piazza ont vainement prétendu qu'en achetant ces soies, ils croyaient acheter les déchets appartenant à

issue qui pût le conduire à son maître; il a gratté la terre, et quand il s'est aperçu que ses efforts n'aboutissaient à rien, il s'est mis à pousser de lamentables hurlements. Vous connaissez ces cris sinistres qui présagent un malheur lorsqu'ils se font entendre pendant la nuit. Mais le vent qui commençait à souffler avec force emportait les cris et tous les autres bruits de la montagne.

Alors l'épagneul n'hésita pas; il descend la montagne de toute la vitesse de ses jarrets; il a traversé Bédoin; il est aux portes du château; il remplit la cour de ses plaintes. M. de Villerargue a deviné; un grand malheur est arrivé à son fils, le chien en est le messager.

— A la montagne! à la montagne! dit le malheureux père en s'adressant à ses valets.

Le bruit qu'un grand malheur vient d'arriver s'est répandu. Des paysans se joignent aux gens du château, et tous partent à la suite de l'épagneul. Le ciel se couvrit de gros nuages qui obscurcissaient la clarté du jour; les guides ont pris des fanoux. Il était nuit tombante quand l'épagneul s'arrêta. Il s'approche du précipice et redouble ses cris sinistres. A la vue du terrain, on devine facilement ce qui s'est passé. Plusieurs hommes de la troupe s'avancent assez près de l'orifice et hèlent de toutes leurs forces; ils hèlent encore, mais nul bruit ne répond à leur signal d'appel.

— O mon Dieu! s'écrie le malheureux père, il n'a pas entendu!

Lui-même appelle son fils. Le vent soufflait, il emporta sa voix.

— Mort! mort! dit-il en suffoquant de douleur.

— Il faut descendre au fond du précipice, fit quelqu'un.

A cette proposition, les assistants reculent; malgré leur dévouement au maître, la peur les a saisis.

— Mes amis, dit M. de Villerargue, mais c'est à moi, à moi seul qu'il appartient d'aller sauver mon fils. Seulement aidez-moi, mes amis.

Une longue corde lui a été roulée autour du corps et l'enveloppe d'un double nœud. A quelque distance de là est une roche solidement enracinée dans le sol et l'autre extrémité de cette corde y est attachée. Alors, comme ces marins qui, au fort d'une tempête, se jettent à la mer du haut du môle pour secourir les naufragés, cet homme s'élance dans le précipice. Le câble file petit à petit. Bientôt il ne se distend plus, évidemment la sonde a touché le fond.

On écoutait attentivement. Un cri semblable au lointain soupir d'une trompe vint s'éteindre au milieu du groupe même de spectateurs. C'était le signal convenu pour que la corde fût hissée.

L'orage, qui depuis le lever du soleil s'était montré sur les arriè-

Annette Piquet. On sait qu'il est d'usage obligatoire dans la fabrique que les ouvriers ne puissent vendre légitimement leurs déchets qu'aux fabricants qui les emploient. Les trois accusés ont été condamnés, savoir: Annette Piquet et Antoine Piazza à cinq ans d'emprisonnement, et la femme Claude à trois années de la même peine.

— L'affaire de Joseph Legain, accusé d'attentat à la pudeur, avec violence, sur une fille de moins de 15 ans, a été renvoyée à la prochaine session, attendu l'absence d'un témoin.

— Dans la séance du 20, la cour a condamné à quinze jours d'emprisonnement le nommé Marc Pradel qui était accusé d'avoir apposé des placards sans autorisation et d'avoir en même temps provoqué au renversement du gouvernement, provocation non suivie d'effet.

Pradel est un vieux militaire dont la tête est remplie des souvenirs de la République et de l'Empire, et qui, dans un placard affiché à Saint-Just, a fait un appel peu dangereux à une révolution politique.

Il a été acquitté sur ce second chef d'accusation, et seulement condamné sur le premier.

Paris, le 20 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Durand, ancien rédacteur en chef du *Capitole*, est arrivé de Londres à Douai. Il y a déjà reçu, dit le *Libéral du Nord*, la visite de la police, à l'occasion des événements de Boulogne.

— Le roi a distribué à Boulogne les récompenses accordées, par suite de l'échauffourée du prince Louis, à la garde nationale, à la troupe de ligne et à la douane. M. le maire de Boulogne a été nommé officier de la Légion-d'Honneur; M. le commandant de la garde nationale a été nommé commandeur; MM. les adjoints ont été nommés chevaliers; le capitaine Puygellier, du 42^e, a été nommé major au même régiment; le sous-lieutenant Ragon a été nommé lieutenant et chevalier de la Légion-d'Honneur; quatre sergents du 42^e ont également reçu les mêmes insignes des mains de S. M. M. le lieutenant de gendarmerie et M. l'inspecteur des douanes ont aussi été nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

— Les journaux anglais offrent peu d'intérêt. Le correspondant du *Morning-Herald* lui écrit de Paris que les explications de M. Guizot ont satisfait le roi, et que Louis-Philippe ne soutiendra pas les prétentions belliqueuses de M. Thiers.

« On dit, ajoute le journal anglais, que ce ministre cherche à opérer une retraite honorable. Le mauvais état de la cavalerie n'a pas peu contribué à lui faire abandonner ses projets de guerre. Les achats principaux de chevaux se faisant en Russie, en cas de guerre, la Russie ne livrerait plus de quadrupèdes, et l'on ne voit pas alors comment la France se procurerait les 30,000 chevaux nécessaires. »

Le *Times* et d'autres feuilles expriment toujours le désir que la paix ne soit pas troublée.

— Le cours de philosophie du collège d'Orléans vient de se terminer par un acte moral qui, dans sa simplicité, fait honneur au maître qui l'a provoqué chez ses disciples. A son appel, ces derniers ont fait entre eux une collecte dont le produit doit être remis à quelque ouvrier sans travail ou à une pauvre famille.

Songer à terminer un cours de philosophie par un acte de charité, c'est une idée trop heureuse et un cas trop rare pour que nous hésitions à le signaler.

Post scriptum. — Nous nous sommes levés ce matin au milieu des symptômes de paix les plus rassurants. A onze heures, nous avions encore le droit de nous croire à l'abri de tout espèce de commotion; mais cet après-midi les choses ont bien changé. Voici les bruits qui ont couru à la Bourse, et qui, comme on le pense bien, ont exercé une certaine influence sur les fonds: les Anglais ont pris à Gibraltar des hommes et des munitions, et ils assiègent Saint-Jean-d'Acre; les Français, de leur côté, se sont emparés de l'île de Candie. Voilà pour l'extérieur. Quant à l'intérieur, on sait que l'ordonnance qui convoque les chambres est signée, et qu'elle paraîtra dans le *Moniteur* en même temps que l'or-

re-plans de l'horizon, avait abordé le mont Ventoux et venait d'éclater avec une impétuosité redoutable. Les éclairs brillaient en haut; en bas le tonnerre mugissait comme les grandes voix de l'Océan. Le câble montait toujours cependant. Les assistants, le cœur brisé d'émotions, les yeux fixes, attendent l'issue de cette scène; ceux qui travaillent à la corde redoublent d'ardeur; mais la nuit se fait de plus en plus épaisse; toute la crête du mont est dans les ténèbres; l'éclair seul, par intervalle, ouvre de rapides sillons de clarté; la pluie bat avec fureur; la foudre tombe ici, frappe plus loin. Quelques-uns, parmi ces hommes, seignent et se mettent en prière. L'orage est à son paroxysme. Alors vint un éclair qui fit voir le pic de la montagne comme un métal en feu, et la foudre éclata simultanément. Dans son explosion incinéraire, elle a touché la corde; la corde s'est rompue...

Quand la tempête se fut dissipée, on comprit que tout était fini pour le chasseur et son père.

Les jours suivants on entreprit des fouilles, on défonça des masses considérables de terrain pour ravoir leurs restes, mais aucune trace ne put se rencontrer, ni sur le mont Ventoux, ni dans les entrailles de la montagne.

Pendant plusieurs semaines le mont Ventoux fut visité par des curieux qui venaient de bien loin pour voir le théâtre de cette grande scène de douleur. Peu à peu le nombre diminua, puis personne ne vint. Il n'y avait sur les bords du précipice qu'un seul être: l'épagneul qui attendait ses maîtres! Il passait là toutes ses journées, et le soir fort tard, quand ses yeux ne pouvaient plus rien distinguer, il quittait la montagne et retournait à la plaine, triste, morne, mais non découragé, car c'était pour recommencer le lendemain. Plusieurs années se passèrent ainsi. Le château, veuf de ses maîtres, n'était habité que par un vieux domestique, l'unique protecteur de l'épagneul.

C'était en janvier; il faisait froid dans la plaine, la neige couvrait la montagne. Tout était changé dans le château féodal, le vieux serviteur, ce dernier ami de l'épagneul, n'avait pas été respecté non plus: un autre l'avait remplacé.

Lorsque dix heures sonnaient, on aurait pu voir, aux rayons de la lune, un chien qui s'avancait lentement vers la grille latérale du château. Il avait descendu le mont Ventoux, et, arrivé à la porte du

donnance de mobilisation de la garde nationale. Tout est à la guerre.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AOÛT.

Les fonds ont éprouvé aujourd'hui des mouvements très-importants. A Tortoni, ils ont ouvert en hausse, et quelques affaires ont été faites à 79 60. Au moment de l'ouverture, on n'était qu'à 79 30, et le premier cours au parquet a été 79 40.

Quelques ventes ayant été faites à ce prix, le 3 a commencé à baisser; le mouvement cependant a été assez lent jusqu'à 79; mais une fois que la rente a été au-dessous de ce cours, la baisse a été des plus rapides, et on a atteint le cours de 78 f. sans aucune réaction. La rente, après être restée très-peu de temps à ce cours, est remontée à 78 85, mais n'ayant pu s'y maintenir, elle est retombée jusqu'à 77 35, et elle a fermé à 77 60.

On lit dans le *National de l'Ouest* :

Le départ de tout le recrutement de la dernière classe et les apparences de guerre ont imprimé au parti légitimiste un mouvement que la presse signale et qui occupe sérieusement notre correspondance de Paris.

On parle d'émissaires partis pour la Vendée et le Morbihan, et même pour le midi, afin d'encourager les jeunes gens sur lesquels on croirait pouvoir compter pour les bandes de chouans et de verdets, à se faire réfractaires; nous verrons bientôt quel sera le résultat de toutes ces intrigues. Les réfractaires des classes antérieures à celle de 1839 sont assez nombreux dans l'ouest pour faire espérer aux directeurs du parti qu'après avoir obtenu un renfort de la classe appelée pour le 14 septembre et peut-être même de la réserve de 1836, appelée pour le 4, il leur sera facile d'opérer un mouvement s'il était besoin de faire à l'intérieur une diversion aux attaques de l'extérieur.

Pour déjouer les intrigues et les espérances du parti légitimiste, il faut dans l'ouest des chefs militaires et des administrateurs civils sur lesquels la France de juillet puisse compter et qui lui aient donné des garanties. Que M. Jaubert, ministre des travaux publics (il sera à Nantes après-demain), prenne à ce sujet de minutieuses informations et qu'il élève à cet égard la religion de ses collègues. Sans doute M. Jaubert, en examinant les routes stratégiques et les obstacles qu'elles opposent à une nouvelle arborisation du drapeau blanc, tournera nécessairement sa pensée vers la chouannerie; il examinera attentivement ses chances et ses probabilités de résurrection en cas de guerre extérieure. Qu'il voie presque toutes les mairies des campagnes et nombre de conseils municipaux livrés aux légitimistes; qu'il voie presque toutes nos gardes nationales rurales dissoutes; qu'il voie l'influence du parti prêtre, si dévoué à la légitimité, s'exercer partout sans obstacles et maîtriser même toutes les autorités constituées; et il sera bientôt convaincu que le désavantage des routes stratégiques pour la chouannerie est plus que compensé des côtes que nous venons d'indiquer, et il se convaincra qu'il est besoin d'administrateurs fermes, énergiques et dévoués pour surveiller les démarches et les menées du parti qui s'est toujours fait gloire d'être anti-national.

En cas de besoin, la garde nationale de Nantes fournirait de nombreux bataillons pour combattre et étouffer une nouvelle insurrection légitimiste, et la réserve de la milice citoyenne, augmentée d'un grand nombre de volontaires, ferait le service de la ville; mais il ne faudrait pas que le zèle des citoyens se trouvât en quelque sorte annihilé par les autorités mêmes des communes où ils iraient porter leurs armes. Or, il est malheureusement trop certain que diverses communes sont administrées par des hommes appartenant au parti légitimiste et qui ont figuré dans la dernière insurrection. Nous le répétons, il faut à Nantes, pour préfet, et immédiatement, un administrateur éprouvé et expérimenté.

M. Jaubert est aujourd'hui à Angers; il sera à Nantes après-demain. M. Jaubert ne bornera sans doute pas ses investigations aux seuls intérêts matériels, les intérêts politiques exciteront très-probablement aussi sa sérieuse attention. Que ceux de nos fonctionnaires et de nos concitoyens qui l'approcheront ne manquent pas de l'éclairer sur les chances d'une guerre civile et sur les moyens de la prévenir, car il vaut bien mieux l'empêcher que d'avoir à la combattre. Quoi de plus épouvantable, en effet, que le sang français versé par des Français!

On lit dans l'*Ami de la Charte* qui se publie à Nantes:

Tous les jeunes gens servant dans les chaloupes des pilotes de Saint-Nazaire, pour les conduire à bord des bâtiments, viennent d'être levés pour le service de la marine; une députation de cinq de ces pilotes est venue hier à Nantes pour faire connaître au

concierge, il avait gratté faiblement, comme il avait coutume, et on ne lui avait pas répondu. Il jappa, même silence; il renouvela ses instances, lorsqu'un laquais en somptueuse livrée ouvrit. Surpris à la vue délabrée de ce pauvre chien, il le repoussa du bout du pied et referma la porte sur cet importun visiteur.

Pauvre chien! il faisait froid, la nuit était avancée, la nature était triste!...

A quelques lieues du château, au fond d'une vallée étroite, plus près de la chaîne des Alpes, est un presbytère; un feu pétillant brille dans le foyer, et sa riante clarté inspire la joie.

« O pauvres voyageurs! disait le pasteur, que n'êtes-vous près de cet âtre, assis devant ce feu vivifiant! Que le vent doit vous sembler glacé! »

Il a dit, et tout-à-coup un son plaintif se fait entendre; il écoute, il l'entend de nouveau, puis encore une troisième fois.

« C'est un être souffrant, dit-il, sans asile peut-être, et qui demande un abri. »

Eh quoi! c'est un chien! tout seul... Pauvre animal! le givre a durci son poil, tout son corps tremble; il marche à peine, et cependant il a franchi le seuil de la porte... Il soupire; son regard est fixe; une couleur blanchâtre couvre ses yeux... Pauvre chien! il est aveugle. Son hôte lui parle, il lui adresse quelques paroles de compassion, et il ne se meut pas. On crie plus fortement à ses oreilles; il ne donne aucun signe de surprise... Sourd et aveugle! et quel air de vieillesse et de souffrance!

« Pauvre chien! tu n'as pas fini ta vie près de ceux qui ont protégé ta jeunesse... Peut-être des héritiers t'ont chassé du toit où tu vins au monde; peut-être un valet t'a égaré bien loin de ta demeure habituelle. Sois le bien-venu, pauvre animal; je t'offre un asile... Tu es vieux, souffrant; tu es seul: tu possèdes des titres sacrés à ma pitié. »

Abattu, tremblant, le chien s'est approché du foyer et s'est doucement étendu près de l'âtre. La main de son hôte s'est baissée pour le caresser.

Vieillesse, vieillesse, qui peut envisager tes misères sans sentir son cœur se déchirer!

« Dors, pauvre chien! dors sur la terre de bienveillance et sous le toit de l'hospitalité! »

NEMROD.

(Le Chasseur.)

capitaine de port et au commissaire de la marine qu'ils sont dans l'impossibilité de sortir avec leurs chaloupes. N'est-il pas absurde de voir un marinier qui conduit un bateau de Nantes au Pellerin regardé comme marin et sujet au recrutement, tandis que celui qui conduit un pareil bateau de Nantes à Orléans est regardé comme impropre à la navigation et exempté du service?

Que le gouvernement s'empresse donc de rétablir l'inscription sur toute l'étendue de toutes les rivières, et que chaque quartier de l'inscription fournisse dans la même proportion pour les levées; il y aura justice dans les charges du service, une augmentation de 38 à 40,000 recrues presque formées, et il restera dans les ports un nombre suffisant de marins pour l'armement des bâtiments du commerce.

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance de Boulogne adressée au *Times* :

On a répandu le bruit que M. Vaudrey, qui est arrivé la veille du débarquement du prince Louis, avait dénoncé et trahi son parti. Le nom de M. Vaudrey se trouve sur la liste des personnes qu'on n'a pu arrêter, c'est ce qui paraît expliquer ce bruit. Un homme distingué qui se trouvait à Londres lors du débarquement du prince Louis a été arrêté immédiatement, dès son arrivée à Boulogne, comme ayant trempé dans le complot. On prétendait qu'il avait été nommé dans la proclamation du prince comme devant remplir d'importantes fonctions. Voici l'interrogatoire qu'il a subi devant le sous-préfet :

D. Vous êtes impliqué dans l'attentat commis contre le roi et ses fidèles sujets. Votre nom est dans la proclamation. — R. Je ne suis pas nommé à ces fonctions; M. Thiers figure dans les nominations. Si on dit que le prince Louis est fou, il a du moins l'esprit de bien choisir ses hommes: votre nom, Monsieur le sous-préfet, n'est pas dans le décret du prince.

D. N'avez-vous pas été consulté? — R. Non; si l'on m'avait consulté, j'aurais détourné le prince de l'entreprise.

D. Mais vous avez exprimé une opinion. — R. Si l'on m'avait demandé mon opinion et qu'on l'eût suivie, vous ne me feriez pas cette question.

Là-dessus, la personne arrêtée a été mise en liberté.

Le remplacement de M. l'amiral Lalande par M. Hugon a généralement produit une fâcheuse impression. Voici, à ce sujet, ce qu'on lit dans l'*Univers* :

M. l'amiral Hugon a été appelé à remplacer M. Lalande dans le commandement de l'escadre du Levant. Cette nomination est peu rassurante pour tous ceux qui connaissent les sympathies de M. Hugon pour les Anglais. Que penser d'un ministère qui arme tous nos ports, fait de grands préparatifs de défense sur toutes les côtes de l'Océan, excite, anime et pousse les imaginations contre le peuple anglais, et puis confie le commandement maritime le plus important de notre époque à un marin qui a toujours professé pour l'Angleterre un véritable culte? Nous ne doutons pas du patriotisme et du courage de M. Hugon: il en a donné la preuve au combat de Navarin; mais ces qualités suffisent-elles à un commandant de l'escadre du Levant? Non. M. Hugon aura-t-il vis-à-vis des Anglais cette sage réserve, cette habile défiance qu'ont toujours eues MM. Lalande et Baudin? Le nouveau commandant se dépouillera-t-il de cette admiration passionnée qu'il a manifestée pour la marine anglaise, lorsqu'il naviguait avec elle dans les mers du Levant, où il est aujourd'hui appelé? En admettant cette conversion, que nous souhaitons dans l'intérêt du drapeau comme de M. l'amiral, lui sera-t-il possible de faire oublier aux officiers destinés à lui obéir cette ancienne expédition du Levant où il enjoignait à chaque officier de l'escadre de se prosterner comme lui devant un commodore anglais, et de partager son idolâtrie anglaise? Certainement, non; et quelle confiance ces officiers auront-ils aujourd'hui pour cet amiral appelé à surveiller ou à combattre l'escadre anglaise dans le Levant? Vraiment, le ministère a la main bien malheureuse. Dans les cadres de la marine, il avait à choisir parmi nos amiraux les plus expérimentés pour remplacer M. Lalande, jugé incapable de continuer son commandement du Levant, à cause de ses avis sages et prudents donnés à Mehmet-Ali. Eh bien! que fait M. Roussin? choisira-t-il M. Baudin, à qui les Anglais ont laissé pour souvenir un bras de moins? M. le ministre de la marine n'aime pas, et il a raison, les marins qui savent protester à coups de canon; il se souvient sans doute de sa mission à Constantinople et de sa protestation contre les Russes, qui passèrent outre: c'est M. Hugon que M. Roussin présente comme le plus digne et le plus capable d'être opposé aux Anglais! et ce choix est ratifié par le ministère du 1^{er} mars, qui, d'une part, prodigue à lord Palmerston les épithètes les plus insultantes, et, d'autre part, envoie dans les mers du Levant l'admirateur le plus exalté de l'Angleterre. Quelle contradiction!

VOYAGE DE LOUIS-PHILIPPE A BOULOGNE. — NOUVEAUX DÉTAILS.

BOULOGNE, le 18 août. — Hier, vers cinq heures du matin, les habitants de Boulogne ont encore été éveillés par le rappel des tambours de la garde nationale. La milice citoyenne prit les armes, mais cette fois ce n'était plus pour voler au salut de la patrie; c'était tout simplement pour aller au-devant du roi, qui venait rendre à sa bonne ville de Boulogne une visite matinale, et la remercier en personne des services nouvellement rendus à la dynastie. Quoique la veille personne ne se fût attendu à l'honneur de posséder dans nos murs les augustes voyageurs, on n'était pas cependant surpris d'apprendre que Louis-Philippe venait nous voir, et l'on considérait en général sa visite comme une conséquence naturelle de la fameuse journée du 6 août.

Ne fallait-il pas, en effet, décorer de ses mains royales tous ces braves qui se sont le plus distingués dans l'éclatante victoire obtenue contre la formidable invasion bonapartiste? Ne fallait-il pas signaler Boulogne comme modèle de loyauté et d'attachement à toutes villes et hameaux qu'un prétendant pourrait un jour avoir la fantaisie de choisir comme point de départ pour conquérir la France?

Il est seulement à regretter qu'on ait choisi pour cette visite le plus mauvais temps du monde. On n'a jamais vu un vent plus furieux, une mer plus agitée, des ondes plus abondantes de pluie. Ce fut un canot monté par quelques hommes de la marine royale qui, vers cinq heures du matin, nous apporta la première nouvelle que le roi, accompagné du duc et de la duchesse de Nemours, des ministres de la guerre et de la marine, était au large, à bord d'un bateau à vapeur, attendant le moment favorable pour entrer dans le port. Le canot chavira et un homme fut noyé.

Le roi devait arriver à une heure de l'après-midi. On avait donc le temps de faire des préparatifs pour le recevoir. La garde nationale et la troupe de ligne se réunirent sur le quai, les autorités préparèrent leurs harangues; mais la pluie, qui ne cessait de tomber par torrents, a eu le temps aussi de refroidir bien des enthousiasmes, de manière que, lorsqu'après une longue attente, le *Courrier*, qu'on prit pour le bateau ayant à bord le roi, entra dans le port, on n'entendit que quelques voix enrouées crier: *Vive le roi!* En même temps l'artillerie de la garde nationale salua le *Courrier* d'une dizaine de coups de canon. Tout le monde se pressait pour voir le roi. Le maire s'avança à bord pour le haranguer; mais quel ne fut pas son désappointement et celui de toute la foule réunie sur le

quai, lorsqu'on apprit qu'il n'y avait à bord de ce bateau qu'une batterie de cuisine de la liste civile!

On ne sait à quel motif attribuer l'hésitation qu'a eue Louis-Philippe d'entrer dans le port de Boulogne, car, malgré que la mer fût des plus mauvaises, il aurait pu débarquer. Quoi qu'il en soit, il préféra se rendre à Calais.

J'ai oublié de vous dire que la reine et la princesse Adélaïde arrivèrent par terre dans la matinée; elles descendirent à l'établissement des Bains. Après avoir attendu pendant deux ou trois heures, elles partirent pour Calais, ayant appris que le roi y était allé débarquer.

La réception fut donc ajournée à la brune, et la ville redevint tranquille. Dans cet intervalle des bruits sinistres ne cessaient de circuler dans la foule. Les uns disaient que le bateau, n'ayant pu entrer dans le port de Calais, avait été jeté sur la côte d'Angleterre; d'autres craignaient pour les jours de la duchesse de Nemours, dont la position ne permettait pas de supporter les fatigues de la mer. Quoique tous ces bruits n'eussent aucun fondement, la ville n'en était pas moins en proie à une vive inquiétude, qu'augmenta en quelque sorte l'arrivée d'un courrier qui annonça que le roi n'arriverait à Boulogne qu'à une heure de la nuit. Comme il était peu confortable de stationner dans les rues jusqu'à une heure si avancée, la foule qui, depuis cinq heures du soir, s'était portée sur la route de Calais, commença à s'écouler; les autorités remirent dans leur poche les discours de rigueur, et rentrèrent aussi en ville à la tête de la garde nationale. Mais ne voilà-t-il pas qu'une heure après, le roi, avec toute sa famille, arriva en ville tout-à-fait incognito et suivi seulement de quelques gamins, qui couraient derrière les voitures en criant *vive le roi!* Journée de malentendus et de désappointements! Ce n'est qu'après que les voitures descendirent de la Haute-Ville, qu'une foule considérable se réunit, et conduisit les illustres visiteurs, au milieu des acclamations, à l'hôtel du Nord. Après une légère collation, la famille royale se rendit au spectacle.

Aujourd'hui, à midi, aura lieu la revue de la garde nationale, où le roi doit distribuer des croix d'honneur aux gardes nationaux qui se sont le plus signalés dans la journée du 6 août. Je ne manquerai pas de vous annoncer si celui qui a tué à bout portant M. Faure sera aussi décoré.

On lit dans le *National de l'Ouest* :

On apprend par lettres d'Angleterre reçues à Nantes qu'une adjudication y est annoncée de 28 mille *trescoms* de bœuf salé pour le service de la marine anglaise, et que cette adjudication doit avoir lieu dans les premiers jours de septembre.

Le gouvernement anglais fait aussi, comme on voit, ses préparatifs de guerre.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-OISE (Versailles).

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON.

Audience du 13 août.

ACCUSATION D'INFANTICIDE.

Une jeune fille, d'une physionomie douce, pleurant à chaudes larmes, chérie et recommandée par tous les maîtres qu'elle a servis, comparait devant le jury pour répondre à une accusation d'infanticide.

Au mois de juin 1839, Angélique Auvray entra comme domestique chez les époux Robillard, demeurant à Escônes, petit village situé près de Mantes. Quoique son caractère fût peu communicatif, ses maîtres, qui avaient recueilli sur sa conduite les renseignements les plus favorables, n'eurent qu'à se louer de ses services. Mais bientôt le bruit courut à Escônes que leur domestique était enceinte; ils la questionnèrent à diverses reprises, en présence de ses parents: ce fut en vain. Angélique, craignant sans doute de perdre sa place et d'être exposée aux mauvais traitements de son père qui avait menacé de la tuer, nia constamment sa grossesse; et comme, d'ailleurs, aucun signe extérieur ne la révélait, ses parents et ses maîtres pensèrent que les bruits répandus sur son compte étaient des calomnies inventées par des envieux pour la perdre de réputation. Malheureusement ces bruits n'étaient que trop fondés. Le 23 mai dernier, Angélique éprouva des vomissements et ressentit des douleurs non équivoques. Le médecin, appelé immédiatement, déclara que son état était grave et que tous les symptômes annonçaient une fièvre typhoïde; il ordonna un traitement en conséquence. Deux heures s'étaient à peine écoulées depuis le départ du docteur, lorsque M^{me} Robillard, qui s'était absentée pendant un quart d'heure pour exécuter ses ordres, trouva, en rentrant, la malade pâle, désordonnée, et dans un grand état d'exaltation fébrile. Que s'était-il passé pendant son absence? Angélique était accouchée, s'était délivrée elle-même, et, après l'avoir enveloppé de linges, avait jeté son enfant dans la table de nuit. Toutefois, personne jusqu'au lendemain ne se douta de ce qui s'était passé. Le médecin seul, lorsqu'il revint visiter la malade, conçut quelques soupçons en voyant son lit rempli de sang. Mais tout se découvrit bientôt. La mère d'Angélique, ayant ouvert la table de nuit pour y chercher quelques objets, aperçut des linges souillés de sang, s'en empara et fut saisie d'une douloureuse surprise en sentant glisser entre ses mains le corps d'un enfant nouveau-né. Aux cris poussés par elle et par M^{me} Robillard, M. Robillard accourut, toucha l'enfant, et après s'être assuré qu'il ne donnait aucun signe de vie, va faire sa déclaration au maire de la commune. Le lendemain, le juge d'instruction de la ville de Mantes, assisté du procureur du roi et du docteur Bonneau, se transporta sur les lieux. On procéda immédiatement à l'autopsie de l'enfant, et voici quel en fut le résultat: la tête était latéralement déprimée; une large ecchymose existait derrière le cou; le cordon ombilical avait été violemment rompu; un fort épanchement de sang avait eu lieu au cerveau; enfin, l'on remarquait, à l'intérieur de la bouche, une petite plaie longitudinale s'étendant du palais à l'origine de la luette; cette plaie paraissait provenir de l'impression d'un ongle. Ces faits amenèrent le médecin à conclure que l'enfant avait succombé à une asphyxie par étouffement déterminée par l'introduction d'un ou de plusieurs doigts dans la bouche, et à une hémorrhagie causée par la rupture du cordon ombilical.

Traduite devant la cour d'assises, la fille Auvray déclare qu'elle était dans des convulsions horribles au moment de son accouchement, qu'elle avait perdu complètement la tête, et qu'il lui était impossible de rendre compte de la manière dont est mort son enfant.

Les sieur et dame Robillard, après avoir raconté les faits, expriment le désir de reprendre leur domestique. Plusieurs de ses anciens maîtres, cités à sa requête, viennent attester ses excellents antécédents, et demandent aussi à la reprendre chez eux.

M. de Molines, procureur du roi, tout en soutenant l'accusation, demande à la cour la position de la question d'homicide par imprudence.

Mais la cour, après avoir entendu M^e Josseau, défenseur de l'accusée, ordonne que la question ne sera pas posée.

M^e Josseau présente ensuite la défense de la fille Auvray.

Après le résumé de M. le président, le jury se retire dans la salle de ses délibérations. Il en sort, au bout d'un quart d'heure, avec un verdict d'acquiescement.

La cour ordonne, en conséquence, qu'Angélique Auvray sera mise sur-le-champ en liberté.

(Le Droit.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

VOIX DU CŒUR,

RECUEIL DE CHANSONS, ROMANCES ET CHANTS ÉLÉGIQUES;
PAR J. LOUISON.

Cet ouvrage est composé de deux livraisons.

La 1^{re} livraison est en vente : à Lyon, chez les principaux libraires ; à la Croix-Rousse, chez M^{me} Arnaud, libraire ; à l'imprimerie, Grande-Rue, 12, et chez l'auteur, Grande-Rue, 14.

La seconde livraison paraîtra incessamment.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e CHASTEL, NOTAIRE, RUE BAT-D'ARGENT, n° 10, A LYON.
(81) *A vendre.*

FONDS DE CAFÉ dans un des meilleurs quartiers de la ville, bien achalandé et pourvu d'un superbe mobilier. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Chastel.

Annonces diverses.

(674) *A vendre.*

PLUSIEURS MAISONS situées à Lyon, montée du Gourguillon. S'adresser à M. Vernay, chez M^e Balley, avoué à Lyon, rue Saint-Jean, 6.

(8602) *A vendre pour cessation de commerce.*

UNE TENTE EN COUTIL avec sa mécanique en fer, UN BILLARD MODERNE à bandes élastiques, UN COMPTOIR à dessus de marbre, SEPT TABLES EN MARBRE, quantité de TABOURETS ET CHAISES EN PAILLE JAUNE.

S'adresser au café du Cours Trocadéro, n° 3, aux Brotteaux, de deux heures à neuf heures, tous les jours.

(2760) PHARMACIE A VENDRE.

Cette pharmacie est située à Lyon, dans le centre de la ville et dans le quartier le plus fréquenté, ayant une bonne clientèle, étant susceptible d'une grande amélioration. On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Deriard, droguiste, rue du Bois.

A vendre pour cause de départ et à un prix très-moderé.

UN PETIT MOBILIER presque neuf, composé de lit garni, commode, table, chaises et batterie de cuisine.

S'adresser à M. Edouard, chez M. Blanc, quai d'Orléans, n° 17, au 2^e étage. (1027)

(8616) *A vendre.*

UNE MACHINE A VAPEUR et SA CHAUDIÈRE, de la force d'un cheval ; le tout en bon état. S'adresser chez M. Drognet, île Robinson, aux Brotteaux.

(8600) *A vendre.*

UN FONDS DE CAFÉ situé sur une des meilleures places de Lyon, existant depuis vingt ans.

S'adresser à M. Poizat, liquoriste, rue Sainte-Marie-des-Terreux.

(8484) *A vendre pour changement de commerce.*

Un des plus anciens CABINETS DE LECTURE pour les journaux, situé dans un quartier des plus fréquentés de la ville.

S'adresser au magasin de lingerie de M^{lle} Louise Faure, grande rue Mercière, n° 43.

(8446) *A vendre de suite pour cause de départ.*

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT ayant une bonne clientèle, situé dans un des meilleurs faubourgs de Lyon. On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser au bureau du journal, de huit à onze heures du matin, ou de six à sept heures et demie du soir.

(8623) *A vendre.*

BON FONDS DE CAFÉ situé près des Terreux. — Prix : 4,500 fr. On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M. Cornet, pâtissier, rue Romarin.

(8625) *A vendre.*

DEUX GLACES NEUVES de 1 mètre 83 centimètres de hauteur sur 99 centimètres de largeur. S'adresser, pour les voir, aux Bains des Deux-Ponts, cours Bourbon, n° 11.

(8482) *A vendre.*

FONDS D'HOTEL situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. Mégevend, rue Poulallerie, n° 22, au bureau du Follet.

(8612) *A louer.*

JOLIS APPARTEMENTS situés à un quart d'heure du pont de la Guillotière, avec jardin et tonne produisant un grand nombre de raisins.

S'adresser à M. Souvanou, propriétaire, rue Tholozan.

(8481) GAZ DE TURIN.

MM. les actionnaires du Gaz de Turin sont prévenus qu'une assemblée générale à Turin ayant été fixée pour le 5 septembre prochain, il y aura une réunion préparatoire, lundi 24 de ce mois, à une heure très-précise, dans l'étude de M. Hennequin, notaire, rue Lafont, n° 2, à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre et sur les instructions à donner à MM. les délégués qui se rendront à Turin.

SIROP INCISIF ET DÉPURATIF CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. (2786)

(8622) AVIS.

La société verbale qui existait entre les sieurs GUINAMARD et CHOMETTON, tous les deux demeurant place Louis XVI, n° 12, aux Brotteaux, pour la fabrication des eaux et limonades gazeuses, sous la raison de commerce *Guinamard et Chometton*, a été dissoute volontairement à compter du 10 août 1840, et le sieur GUINAMARD a été seul chargé de la liquidation. Pour extrait : GUINAMARD.

(8483) On demande UN COMMIS MARIÉ pour tenir un magasin des produits d'une fabrique en pleine prospérité, et qui puisse verser, à titre de cautionnement, une somme de huit mille francs qui rapporterait 6 p. 0/0 par an d'intérêts. — Appointements fixes : 1,500 fr., plus remise de 2 p. 0/0 sur la vente en général de la fabrique et du magasin.

S'adresser, pour plus amples renseignements, place Saint-Jean, n° 8, au 3^e.

(27) On demande à emprunter une somme de 120,000 fr. par hypothèque sur des propriétés rurales situées à 4 myriamètres (10 lieues) de Lyon, et valant plus d'un million.

S'adresser à M^e Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, n° 12, chargé de traiter d'un office de notaire à Lagnieu, chef-lieu de canton (Ain).

COURS COMPLET

DE

THÉORIE PRATIQUE ET DE COMPTABILITÉ DE FABRIQUE,

DIRIGÉ PAR J.-B. LASERVE, EX-MARCHAND-FABRICANT.

Cet établissement se recommande autant par sa position AÉRÉE, sa bonne tenue et la beauté de son atelier, que par son mode raisonné d'enseignement.

Côte Saint-Sébastien, 20, à Lyon.

INTERNAT. — EXTERNAT. (8624)

AVIS.

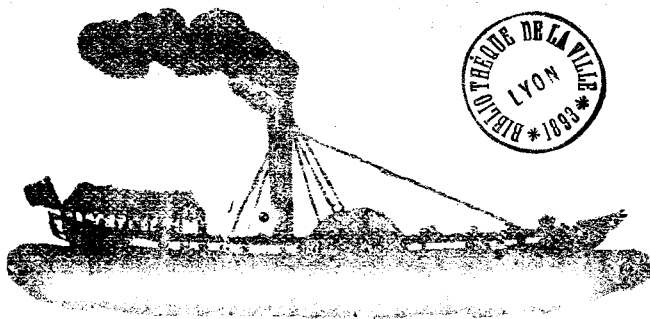
(8615) LE MAÎTRE TAILLEUR DU 12^e RÉGIMENT DE LIGNE, caserné aux Collinettes, offre du travail aux ouvriers de la ville, soit capotes, vestes et pantalons.

Les prix seront plus élevés que dans son atelier.

AVIS.

(8610) MM. les INGÉNIEURS et ENTREPRENEURS qui voudraient soumissionner pour la construction du pont suspendu de Fontaines, sont invités à déposer leurs plans et devis, avant le 30 août courant, entre les mains de M^e Vignet, notaire à Fontaines.

NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

LE CROCODILE ET LE MARSOUIN,
d'une marche bien supérieure,

Ont réduit leurs prix, pour les passagers, comme il suit :

VALENCE :

Premières, 5 fr. — Secondes, 3 fr.

AVIGNON ET BEAUCAIRE :

Premières, 10 fr. — Secondes, 6 fr.

Départ du quai de la Charité, près la place Grôlier, le dimanche 23 août, à 4 heures du matin.

Les emménagements sont élégants et commodes, le restaurant bien tenu et à prix modéré.

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou aux capitaines, à bord des bateaux. (7519)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUTS LES JOURS, du port de la Charité, à quatre heures du matin, POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreux, n° 16, et quai de la Charité. (7368)

(8621) *A vendre.*

UNE VOITURE AVEC SON CHEVAL.

S'adresser à l'hôtel de France, rue Pizay.

SECURITE, COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Autorisée par Ordonnance royale du 15 mars 1838.

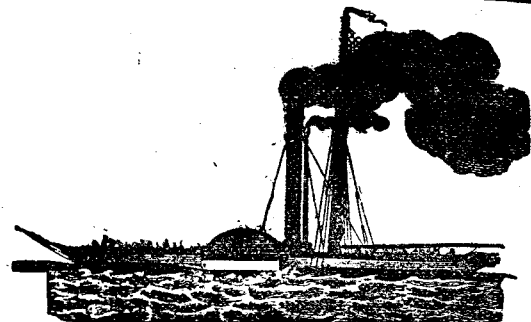
S'adresser à M. ROUSSET jeune, agent-général de la Compagnie, rue des Augustins, n° 4, qui demande des agents particuliers pour l'arrondissement de Lyon. (7380)

(8480) PIANOS.

Les nouveaux magasins de Pianos, rue Pisay, n° 18, au 1^{er}, de MM. Jacquet et Fevrot, seront ouverts lundi, 24 du courant.

Ils présenteront une nombreuse et rare collection d'instruments des fabriques de Pape, Pleyel, Petzold, Erard, Roller et Blanchet, Herz, Hatzembühler, à Paris, et Boisselot, à Marseille.

S'adresser au magasin de musique, rue Lafont, n° 4.



LES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

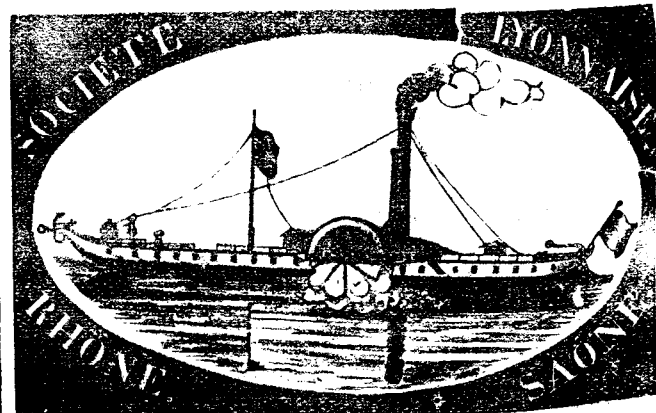
Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUTS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES, A QUATRE HEURES 1/2 DU MATIN,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.